



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS
DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL-CSN

ACTUALITÉS SYNDICALES



Mot du président

Construction de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont encore reportée

La CAQ n'aime pas l'Est de Montréal !

■ ÉRIC CLERMONT, Président

C'est avec consternation que nous avons reçu la nouvelle suite au budget Girard déposé le 25 mars dernier. Bien que les critiques fusent de partout, le ministre Dubé qui aime jouer le rôle du « petit chien battu » en parlant d'un projet qui aurait encore besoin de planification ! Si vous savez lire entre les lignes, ça signifie que le projet sera non seulement retardé, mais probablement revu à la baisse. Ne soyons pas dupes.

Ce n'est pas un secret de Polichinelle que l'hôpital actuel est dans un piteux état et cela ne date pas d'hier. En principe, nous devrions déjà bénéficier d'un hôpital moderne à la fine pointe de la technologie. Cela fait plusieurs années déjà que la planification des travaux est en cours et que des millions de dollars y ont déjà été engloutis. Quel gaspillage de ressources !

« Chaque année qu'on perd, c'est minimum 300 M\$ de surcoûts. Puis, on demande à l'hôpital : il faut que tu trouves des économies, parce qu'il coûte plus cher que prévu. Mais, il ne coûte pas plus cher que prévu, c'est juste l'inflation qui fait son œuvre¹. »

¹Christian Yaccarini : [https:// estmediamontreal.com/chantier-de-hmr-repousse-est-mecontent/](https://estmediamontreal.com/chantier-de-hmr-repousse-est-mecontent/)

La CAQ et le sens des priorités

Lorsqu'il est question de construire un troisième lien à Québec et d'engouffrer des millions dans une usine de batteries qui ne verra jamais le jour, la CAQ n'hésite pas à sortir le chéquier sans planification ni études environnementales. Pourtant, pour un hôpital situé dans l'une des régions du Québec ayant connu la plus forte croissance démographique, là tout à coup, on hésite, on tergiverse, on reporte...

Difficile de ne pas croire qu'il n'y a pas des raisons politiques derrière cette décision. Rappelons que la CAQ n'a qu'un seul député sur l'île de Montréal et que dans son calcul électoraliste, il vaut mieux investir dans des régions qui pourront lui rapporter un maximum de comtés lors des prochaines élections.

Le plus absurde dans cette histoire, c'est que nous savons TOUS que nous avons besoin de cet hôpital et qu'il est urgent d'agir. Encore une fois, ce report sent l'improvisation à plein nez avec un gouvernement électoraliste qui n'a aucune vision pour le développement de l'Est de Montréal.

Changements dans l'obtention des primes suite à la signature de la convention collective 2024-2028

KARINE MORABITO, V.-P. aux litiges

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs changements concernant l'obtention des primes, suite à la signature de la convention collective 2024-2028, dont le premier versement aurait dû être effectué le 6 mars 2025.

Les primes à paliers se déclinent désormais sous trois niveaux :

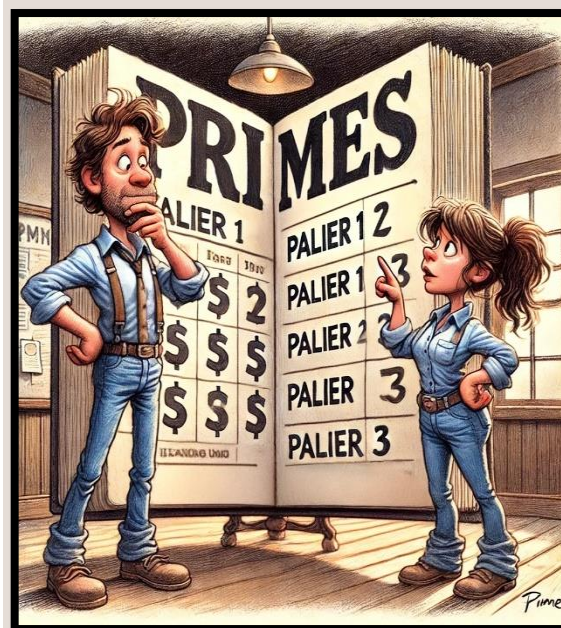
- **Palier 1** : Pour les employés travaillant 70 heures ou plus par période de 14 jours.
- **Palier 2** : Pour ceux travaillant 42 heures ou plus, mais moins de 70 heures.
- **Palier 3** : Pour les employés travaillant moins de 42 heures.

De plus, des modifications ont été apportées à certaines primes d'inconvénients (soir, nuit et fin de semaine), qui ont été bonifiées. Celles-ci sont désormais rémunérées soit à un taux horaire, soit sous forme d'un pourcentage, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié.

À titre d'exemple, la prime de fin de semaine est de 5 % ou 1,42 \$/heure (selon ce qui est le plus avantageux). Pour les salariés répondant aux critères suivants, la prime passe à 9 % :

- Travailler 70 heures ou plus.
- Avoir respecté tous les quarts prévus entre le début du quart de soir le vendredi et la fin du quart de nuit le lundi.
- Avoir travaillé, pendant les heures visées par la prime de fin de semaine, dans un service où les soins sont dispensés 24/7.

Nous vous invitons à consulter votre équipe locale ou à vérifier l'article 9 de votre convention collective nationale, où sont détaillées les primes, afin de vous assurer que vous êtes rémunéré de manière adéquate.



Enfin, il est important de noter qu'en cas d'erreur sur le salaire, nous ne pouvons récupérer les montants dus que sur une période de six (6) mois à partir du dépôt d'un grief. Soyez donc vigilant lorsque vous vérifiez votre talon de paie.

Noms des gagnantes du tirage dans le cadre de la Journée internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2025

COMITE DE LA CONDITION FEMININE

IUSMM
Nancy Déziel : 100.00\$
Lucynda Hocine : 100.00\$
Michelle Caron : 100.00\$
Véronique Dionne : 50.00 \$
Geneviève Rivard : 50.00 \$
Isabelle Damblant : Livre
Hélène Dumais : Livre
CHSLD Marie-Curie Sklodowska
Diana Frattolillo : 100.00 \$
Ewa Galant : 100.00\$
Halina Nowak : 100.00\$
Marie-Sonia Gilcin : 50.00 \$
Marzanna Karabask : 50.00 \$
Monika Kiper : Livre
Betty Buteau : Livre

HMR
Fedline Saint-Jean : 100.00\$
Irène Arguin : 100.00\$
Elta Dorsainville Kenscoff : 100.00\$
Lucie Lafond : 50.00 \$
Joséphine N'Dri Kouakou : 50.00 \$
Catherine Rioux-Garneau : Livre
Johanne Bluteau : Livre
PDI
Julienne Soppo : 100.00 \$
Jessica Raymond : 100.00\$
Viviana Paola Goninez Ventura : 100.00\$
Caroline Legris : 50.00 \$
Virginie Adjovi Adjivon : 50.00 \$
Annick Nuckle : Livre
Roza Kebaili : Livre

LTEAS
Keita Sere : 100.00 \$
Rolande Ngotsa Bialatsin : 100.00 \$
Maranatha Pierre Noël : 100.00 \$
France Durand : 50.00 \$
Lazarine Armand : 50.00 \$
Marina Moya Garzon Flor : Livre
Christine Fortin : Livre
SLSM
Bernadette Toussaint : 100.00\$
Fatoumata Traoré : 100.00\$
Véronique Lord : 100.00\$
Magalie Alexis Denis : 50.00 \$
Niurka Martinez : 50.00 \$
Hélène De Tonnacourt : Livre
Ocitas Prévilas : Livre

HSCO et CHSLD Dante
Chantal Lamarre : 100.00 \$
Nancy Ouellette : 100.00 \$
Tatiana Exina : 100.00 \$
Romina Sassi : 50.00 \$
Lyly Lopole Lupatcha : 50.00 \$
Kadidja Ternier : Livre
Jocelyne Pierre : Livre
Les prix remportés sont :
100.00 \$ en cartes-cadeaux
50.00 \$ en cartes-cadeaux
Livres

Projet de Loi 89

Un recul pour beaucoup de travailleuses et travailleurs

■ P. LEROUX, V.-P. à l'information

Le projet de Loi n° 89, intitulé « *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out* », présenté par le ministre du Travail Jean Boulet le 19 février 2025, vise principalement à garantir le maintien de certains services essentiels lors des conflits de travail, afin de protéger adéquatement la population des impacts négatifs de ces conflits.

Ce projet introduit deux mesures importantes : premièrement, il permet au gouvernement, par décret, de désigner spécifiquement des associations d'employeurs et de salariés pour lesquelles le Tribunal administratif du travail (TAT) devra déterminer les services à maintenir obligatoirement en cas de grève ou de lock-out. Deuxièmement, il confère au ministre du Travail le pouvoir discrétionnaire d'intervenir directement pour mettre fin à une grève ou à un lock-out, notamment dans des situations où un préjudice grave ou irréparable pourrait affecter la population ou certains groupes particulièrement vulnérables selon l'évaluation du ministre.

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) s'oppose vivement à ce projet. Selon elle, cette législation représenterait une atteinte directe aux droits constitutionnels fondamentaux des travailleurs, en particulier le droit de grève. François Énault premier vice-président de la CSN, insiste sur le fait que ce projet contredit explicitement la jurisprudence établie par la Cour suprême du Canada, qui a réaffirmé à plusieurs reprises le caractère fondamental et protégé du droit de grève dans une société démocratique.

Ce projet de loi soulève des questions importantes sur l'équilibre nécessaire entre la protection des intérêts collectifs et le respect des libertés individuelles et collectives des travailleurs.

En renforçant le cadre législatif autour des conflits de travail, le gouvernement cherche à minimiser les perturbations économiques et sociales potentielles. Cependant, une intervention accrue de l'État dans les relations de travail pourrait également nuire au pouvoir de négociation des syndicats, affectant ainsi indirectement les conditions de travail et les droits sociaux des salariés sur le long terme.



Sources : Assemblée nationale du Québec, Projet de loi n° 89, 2025. Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), communiqués et prises de position, 2025. Tribunal administratif du travail (TAT), règlements sur les services essentiels, Québec. Cour suprême du Canada, jurisprudence sur le droit de grève.

Tournées du STT CEMTL-CSN de soir et de nuit

Une belle occasion d'échanger avec nos membres

■ CHANTAL MORIN, V.-P. à la mobilisation et à la vie syndicale

Les équipes du STT CEMTL-CSN ont eu le plaisir de vous rencontrer lors des tournées de soir et de nuit qui ont eu lieu du 24 février au 20 mars 2025, et ce, dans 18 installations différentes, comprenant trois (3) centres hospitaliers et quinze (15) CHSLD. Ce fut un moment précieux où nous avons pu comprendre plus en profondeur vos réalités quotidiennes et constater les défis auxquels vous êtes confrontés. Ces échanges ont été d'une grande richesse et ont renforcé notre engagement à vous soutenir dans vos revendications et vos besoins.

Sachez que nous renouvèlerons cette initiative et tenterons de refaire ces tournées afin de continuer à recueillir vos témoignages. Grâce à ces informations collectées, nous serons en mesure de mieux défendre vos intérêts et d'agir efficacement pour améliorer vos conditions de travail.

Nous vous remercions sincèrement pour votre accueil et votre participation, et nous restons à l'écoute pour de futures actions collectives.

VOTRE VOIX COMPTE, ET ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE UNE RÉELLE DIFFÉRENCE !

Le 28 avril : Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs décédés ou blessés au travail

210 décès en 2023

ISABELLE CUCONATI, V.-P. en santé-sécurité

Le 28 avril de chaque année, la CSN et tous les syndicats affiliés se rassemblent pour souligner la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs décédés ou blessés au travail. Un moment de réflexion et d'hommage aux victimes des accidents et des maladies professionnelles, mais aussi un appel à l'action pour améliorer les conditions de travail et prévenir ces tragédies.



Cette journée prend une importance particulière cette année, alors que la CNESST a dévoilé ses statistiques pour l'année 2023. En dépit des efforts pour améliorer la sécurité au travail, le bilan reste inquiétant : 210 Québécoises et Québécois ont perdu la vie à cause de leur travail l'an dernier. Parmi ces décès, 73 étaient dus à des accidents du travail et 137 à des maladies professionnelles.

En 2023, la CNESST a également enregistré près de 115 000 accidents du travail et maladies professionnelles, soit plus de 315 personnes touchées chaque jour de l'année. Ce chiffre, bien que stable, demeure une tragédie sociale qui appelle à des mesures plus fermes et à un engagement collectif, avec l'appui des pouvoirs publics, pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

Derrière ces statistiques, il y a une victime, une famille, un proche dont la vie a été bouleversée à jamais. Sans oublier des hommes et des femmes qui ont perdu la vie ou ont été gravement blessés dans l'exercice de leur travail. Le 28 avril est l'occasion de rendre hommage à ces victimes, mais aussi de prendre des mesures concrètes pour que ces drames cessent.

Le 28 avril 2025, prenez un moment pour penser à toutes ces personnes. Mais surtout, réfléchissez à votre propre santé sécurité et à votre environnement de travail.

Coordonnées des responsables en santé-sécurité au travail

- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
514-252-3400, poste 3141
csn.hmr.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
- Hôpital Santa-Cabrini Ospedale
514-252-6000, poste 7871
csn.hsco.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
- Institut universitaire en santé mentale de Montréal
514-251-4000, poste 2699
csn.iusmm@ssss.gouv.qc.ca
- Lucille-Teasdale
514-523-1173, poste 45317
csn.syndicat.lteas@ssss.gouv.qc.ca
- Pointe-de-l'Île
514-351-9891, poste 74015
csn.syndicat.pdi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
- St-Léonard/St-Michel
514-722-3000, poste 3796
csn.sism.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
- CHSLD Polonais
Marie-Curie-Sklodowska
514-259-2551 #2258

Si vous avez des questions concernant l'ouverture de votre dossier d'assurance salaire ou si vous souhaitez en discuter plus en détail, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider à protéger vos droits et garantir que vous soyez soutenu en cas de besoin.

Le privé en santé

Un remède pire que le mal !

PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

Au Québec, le débat sur l'entrée massive du secteur privé dans le réseau de santé public fait rage. Présenté par certains comme une solution miracle aux difficultés actuelles, le privé révèle pourtant de nombreux dangers, dénoncés à la fois par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et plusieurs experts du domaine.

Une santé à deux vitesses

L'expansion des services privés en santé creuse les inégalités d'accès aux soins. Selon la FSSS-CSN, la privatisation entraîne un réseau à deux vitesses, où l'accès rapide et privilégié aux soins est réservé à ceux qui peuvent payer. Ce système menace directement les principes fondamentaux d'universalité et d'égalité d'accès, essentiels au réseau public québécois.

Le gouvernement Legault, avec son projet de Loi 15 et son « Plan Santé », encourage le recours au privé, ce qui risque de diviser davantage la population. Comme le souligne Caroline Senneville, présidente de la CSN : « *On déshabille le réseau public pour habiller le privé. La santé ne devrait jamais devenir une marchandise.* »

La qualité des soins en question

L'idée selon laquelle le privé offrirait nécessairement des soins de meilleure qualité est fautive. Une étude publiée par la prestigieuse revue The Lancet révèle qu'au Royaume-Uni, une augmentation de la privatisation a entraîné une hausse significative de décès évitables. La logique du profit pousse les entreprises privées à privilégier la rentabilité plutôt que la prévention ou la qualité à long terme.

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) rappelle aussi que le secteur privé dépend financièrement d'une population malade. Au contraire, un réseau public fort investit davantage en prévention afin de maintenir une population en santé, réduisant ainsi les coûts globaux du système.

Affaiblissement du réseau public

Un autre effet néfaste de la privatisation est la perte de ressources humaines. Les cliniques privées attirent le personnel du réseau public en offrant des salaires plus élevés, financés indirectement par l'argent public, puisque la formation de ces professionnels est payée par l'État.

Résultat : le public peine à retenir son personnel, ce qui aggrave les listes d'attente et la qualité globale du service public.

Un projet-pilote mené au Québec démontre clairement que les interventions chirurgicales coûtent significativement plus cher lorsqu'elles sont réalisées par des cliniques privées. Par exemple, une intervention chirurgicale mineure revient près de 80 % plus cher au privé qu'au public².

Face à ces constats alarmants, la FSSS-CSN et plusieurs experts exhortent le gouvernement à renforcer plutôt qu'à affaiblir le réseau public de santé. La santé n'est pas une marchandise, mais un droit humain fondamental qui doit demeurer universel et gratuit pour tous les Québécois.



Sources : Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), étude publiée dans The Lancet, Coalition Solidarité Santé, CSN.

²L'information selon laquelle les interventions chirurgicales coûtent significativement plus cher dans les cliniques privées au Québec provient d'un projet-pilote initié en 2016 par l'ancien ministre de la Santé, Gaétan Barrette. Ce projet visait à comparer les coûts de cinq types de chirurgies entre le réseau public et trois cliniques privées : RocklandMD, Chirurgie Dix30 et Opmedic. Les résultats, obtenus par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) via une demande d'accès à l'information, montrent qu'en 2019-2020, une chirurgie du tunnel carpien coûtait en moyenne 908 \$ dans le privé contre 495 \$ dans le public, soit une différence de 84 %. iris-recherche.qc.ca+1iris-recherche.qc.ca+1

Fermeture de l'Animalerie et du service de zoo-animation de l'IUSMM : Un coup dur pour la santé mentale !

JOHANNE GALLANT, secrétaire

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CEMTL-CSN exprime une vive indignation suite à la décision récente de fermer l'Animalerie et par le fait même son service de zoo-animation au sein de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM).

La santé mentale, souvent négligée en matière de financement dans le réseau de la santé et des services sociaux, est de nouveau laissée pour compte. Action Autonomie, un collectif dédié à la défense des droits en santé mentale à Montréal, partage cette préoccupation et dénonce également la décision



Mobilisation du 26 mars dernier, bénévoles, employés.es et comité des usagers se sont mobilisés pour dénoncer la fermeture de l'Animalerie de l'IUSMM

des gestionnaires du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal pour cette fermeture. En réponse à cette situation, une pétition rassemblant des milliers de signatures a été lancée par le comité des usagers de l'IUSMM pour contester cette fermeture et une mobilisation impliquant des bénévoles, des usagers et des employés a eu lieu à la cafétéria de l'IUSMM le 26 mars dernier.

Les gestionnaires ont annoncé cette décision moins d'un mois avant sa mise en œuvre, sans aucune consultation préalable. Cette démarche suscite des inquiétudes quant aux critères budgétaires appliqués, qui semblent reposer sur des « normes » non divulguées. Les

coûts initiaux de 100 000 \$ évoqués par l'Employeur afin de mettre aux « normes » l'Animalerie ont été revus à 250 000 \$, et ce, en moins de 48 h, sans explication claire, renforçant la confusion parmi les responsables de l'Animalerie.

Lors d'une réunion le 18 mars, les bénévoles de l'Animalerie ont été confrontés à une attitude rigide des gestionnaires, qui ont d'emblée annoncé cette décision comme irrévocable. La seule alternative proposée lors cette réunion a été un soutien psychologique pour aider les personnes impactées (bénévoles et usagers), une réponse jugée, en soi, comme paternaliste et stigmatisante.

L'Animalerie et la zoo-animation : Une alternative pour le bien-être mental

L'annonce inattendue de la fermeture de l'Animalerie a été faite de manière précipitée, suscitant un profond mécontentement parmi les personnes qui œuvrent auprès de la clientèle de l'IUSMM. Ces dernières expriment leur colère et leur incompréhension face au traitement qu'elles ont reçu de la part de l'Employeur. Cette frustration a été exacerbée par une entrevue radiophonique d'une représentante de l'Employeur, dont les propos ont révélé une méconnaissance manifeste de la réalité et des services offerts par l'Animalerie. Ses déclarations, souvent inexacts, ont profondément blessé ceux et celles qui considèrent ce service comme une forme de thérapie alternative précieuse pour de nombreux usagers.

Depuis son ouverture en 1995, l'Animalerie s'est imposée comme un acteur essentiel pour de nombreux usagers, en proposant des services de gardiennage pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un réseau social pour prendre soin de leur animal durant leur hospitalisation. Bien que le service de gardiennage d'animaux ait été aboli durant la pandémie, l'Animalerie a su s'adapter en offrant un service de zoo-animation, et ce, depuis de nombreuses années. Ce dernier permettait aux usagers, qu'ils soient accompagnés ou non, de bénéficier d'interactions thérapeutiques avec les animaux, favorisant ainsi le calme, le réconfort et la socialisation.

Les bienfaits de cette approche alternative à la psychiatrie conventionnelle sont soutenus par plusieurs recherches, qui mettent en lumière l'impact positif de l'Animalerie et de la zoo-animation sur le bien-être mental et physique des usagers. En facilitant le contact direct avec les animaux, l'Animalerie joue un rôle clé dans la réinsertion sociale des individus, en leur offrant des moments de sérénité et des occasions précieuses de socialisation. Au regard de ces effets bénéfiques, il est impératif que le CIUSSS encourage de telles initiatives pour améliorer le bien-être émotionnel des personnes qu'il accompagne.

Ainsi, cette décision soulève des questions cruciales sur la gestion des ressources dédiées à la santé mentale et sur le respect des droits des usagers, mettant en lumière les défis persistants auxquels fait face ce secteur souvent oublié.

Processus d'évaluation du personnel par « *l'Appréciation de la contribution* »

KARINE MORABITO, V.-P. aux litiges

Nous venons d'apprendre que l'employeur de certains services a relancé son processus d'évaluation du personnel, intitulé « *Appréciation de la contribution* ». Rappelons que ce genre d'évaluation n'est pas prévu à nos conventions collectives.

L'employeur a le droit de vous rencontrer afin de discuter de votre travail, ce qui est en soit une bonne chose. Par contre, nous avons toujours été opposés au principe de signer le formulaire de « *l'Appréciation de la contribution* ».

Vous pouvez compléter le formulaire en présence de votre gestionnaire.

Mais rien ne vous oblige à le signer !

Labor Notes (suite)

PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

Le mois dernier nous vous avons parlé du mouvement Labor Notes à travers de la revue du même nom. Cette fois, nous vous parlons du livre d'Alain Savard qui nous explique la méthode Labor Notes.

Organiser, mobiliser, gagner Guide de renouveau syndical d'Alain Savard

Dans un contexte où le mouvement syndical traverse une période difficile marquée par une perte d'influence et une précarisation accrue des conditions de travail, Alain Savard, conseiller syndical et docteur en sciences politiques de l'Université York, offre avec « *Organiser, mobiliser, gagner* » un manuel pratique et théorique destiné à revitaliser les luttes syndicales.

Ce guide stratégique s'adresse principalement aux militants syndicaux, mais aussi à tous ceux qui souhaitent renforcer la solidarité et améliorer activement les conditions des travailleurs.

Savard insiste particulièrement sur la nécessité de développer des compétences spécifiques pour faire face à des employeurs souvent hostiles ou récalcitrants. Pour cela, il préconise plusieurs stratégies clés :

- Anticiper et décrypter les attitudes et arguments des employeurs afin d'adopter une approche stratégique, efficace et proactive lors des négociations.
- Mobiliser et maintenir la cohésion syndicale, en assurant une large participation des travailleurs autour d'objectifs clairement définis et partagés.
- Encourager une communication interne forte et régulière, permettant aux membres d'être préparés et résilients face aux pressions exercées par les employeurs.

Ces conseils visent non seulement à atteindre des résultats concrets à court terme, mais également à instaurer une dynamique collective durable, capable d'instaurer un réel changement dans les rapports de force au sein des entreprises.

En conclusion, Alain Savard appelle à un véritable renouveau militant du syndicalisme. Selon lui, il ne suffit plus simplement de négocier ponctuellement des gains économiques : le syndicalisme doit devenir un puissant levier de transformation sociale capable d'améliorer durablement les conditions de travail tout en renforçant la solidarité entre les travailleurs.

« **Organiser, mobiliser, gagner** » constitue ainsi une ressource incontournable pour celles et ceux qui croient au potentiel collectif des travailleurs et souhaitent un syndicalisme dynamique, résilient et apte à répondre efficacement aux défis contemporains. À travers des conseils pragmatiques, des stratégies éprouvées et des exemples inspirants, Alain Savard pousse les syndicats à renouer avec leur force militante initiale, essentielle dans le contexte actuel de précarisation et de fragmentation croissantes du marché du travail.



Soins à domicile (SAD)

Valorisons le travail des ASSS

■ ÉRIC CLERMONT, Président

Le 18 mars dernier se tenait le 3^e Forum sur les soins à domicile organisé par la FSSS-CSN.

J'ai eu l'honneur (le signataire de cet article) de participer à l'organisation de ce Forum ainsi qu'à la rédaction du mémoire via le comité ad hoc de la FSSS-CSN sur le SAD. D'ailleurs, je tiens à remercier chaleureusement les auxiliaires en soins et services sociaux (ASSS) du CIUSSS de l'Est de Montréal qui ont participé l'an passé à nos enquêtes internes ainsi qu'à des rencontres Teams qui suivaient l'imposition (malheureuse) d'une fin de semaine sur deux. Ce sont vos témoignages qui nous ont permis de nourrir le mémoire déposé lors de la consultation du ministère sur la politique nationale des soins à domicile et également de partager une vision où les ASSS seraient au cœur de la dispensation des services à la population.

À cet égard, je me dois de souligner l'apport de deux ASSS sur le comité qui apportaient un éclairage terrain fort pertinent sur le rôle névralgique des ASSS en SAD. (Il s'agit de Geneviève Bouchard, CIUSSS de La Capitale et Alexandra Charland du CISSS des Laurentides).

Pour nous, il ne fait aucun doute que la nouvelle politique nationale du gouvernement sur les SAD doit passer par la valorisation du travail des ASSS.

D'ailleurs, je me permets de citer une partie du mémoire déposé par la FSSS-CSN qui s'adresse au ministère de la Santé et des Services sociaux :

« Nous espérons que cette perspective complète, issue de la réalité du terrain, vous amènera à élaborer une politique nationale qui permette au Québec de réussir le nécessaire virage vers le SAD en le basant essentiellement sur le travail des ASSS.

Ce virage doit consister en une offre publique de SAD qui favorise la pleine valorisation de cette profession, la pleine reconnaissance de l'expertise des personnes qui l'exercent, et l'organisation de milieux de travail sains à échelle humaine. Nous sommes convaincus que c'est de cette façon que nous parviendrons collectivement à répondre de la meilleure façon qui soit aux besoins de la population, et à rendre notre système de Santé et de Services sociaux globalement plus accessible et donc plus efficace ».

« L'exercice de la profession d'ASSS exige aujourd'hui de nombreuses aptitudes et compétences, qui contribuent de manière déterminante à la qualité des soins et des services aux usagers et des usagères ».

Pour des soins à domicile entièrement public !

À notre avis, les investissements en SAD doivent se faire entièrement dans le réseau public. Selon notre analyse, le secteur privé, à maintes reprises prouvé par le passé, son inefficacité à offrir des soins sécuritaires et de qualité à la population.

En terminant, je tiens à remercier la FSSS-CSN pour son appui indéfectible à la cause des ASSS en soins à domicile. Outre l'aspect politique du dossier, je tiens à souligner l'audace de la fédération d'avoir opté pour la mise en évidence des réalités de pratiques des ASSS et pour la valorisation de ce titre d'emploi.

Il reste encore du travail à faire et nous sommes déterminés à faire entendre cette voix lors de nos représentations futures.

31 mars 2025

Fin du recours aux agences privées de placement

■ PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

Le 31 mars 2025 marque une étape significative pour le système de santé québécois avec la fin officielle du recours aux agences privées de placement dans plusieurs régions, dont Montréal. Cette mesure vise à renforcer l'autonomie du réseau public en intégrant davantage de personnel directement employé par les établissements de santé.

Cependant, cette transition présente des défis notables. Par exemple, en Montérégie, une unité de soins a dû



fermer faute de personnel, illustrant les difficultés rencontrées par certains établissements pour combler les postes vacants sans l'apport des agences privées.

Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, qui comptait 384³ employés issus des agences privées en juillet 2024, est particulièrement concerné par cette transition. L'établissement doit désormais intégrer ces employés au sein du réseau public afin d'assurer la continuité des soins et services offerts à la population de l'est de Montréal.

Pour assurer le succès de cette réforme, il est essentiel que le gouvernement et les établissements de santé, y compris le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, mettent en place des mesures d'accompagnement efficaces.

Cela inclut le recrutement actif de main-d'œuvre qualifiée, l'amélioration des conditions de travail pour le personnel en place, et la garantie d'une transition harmonieuse afin de maintenir la qualité et l'accessibilité des soins.

³Journal de Québec, 16 août 2024